

SAVS MADEHO

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne des personnes adultes en situation de handicap psychique autour d'un projet d'accompagnement de 19 personnes en colocation.

RESIDENCE ACCUEIL MADEN

Les résidences accueil sont destinées à l'accueil de personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collectives, qui sont suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale, à faibles revenus.

GEM

L'UDAF parraine le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) L'ENVOL de Cornouaille. Elle assure l'animation et la pérennité du GEM, et accompagne le Conseil d'administration du GEM dans sa réflexion et ses démarches, l'objectif étant de favoriser la prise d'autonomie des membres du GEM.

UDAF du Finistère

Siège :

15 rue Gaston Planté
29850 GOUESNOU

Adresse postale :
CS 82927 - 29229 BREST CEDEX 02
02.98.33.34.00

UDAF du Finistère
16 route de Plogonnec - Zone de Kernazet
29000 QUIMPER
02.98.10.38.00

UDAF du Finistère
12/14 route de Carhaix
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
02.98.62.12.00



Union départementale des Associations Familiales

Militante et professionnelle

Les missions de l'UDAF :

- Donner avis aux pouvoirs publics
- Représenter les familles
- Gérer des services aux familles
- L'exercice de l'action civile

NOS SERVICES

Pôle Enfance Familles Evaluation et Accompagnement social

SABEGE (MJAGBF)

Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) : Garantir la prise en compte des besoins essentiels des enfants par la gestion des prestations familiales.

AEMO

Mesure prononcée par les Juges des Enfants qui concerne des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

AEMO à moyens renforcés

Cette mesure poursuit, comme l'AEMO classique, un objectif de maintien ou de retour au domicile des enfants pour lesquels une situation de danger est identifiée.

ESPACE RENCONTRE ENFANTS PARENTS

Lorsque les pathologies des parents, de grandes difficultés éducatives ou une rupture totale de contact entre un parent et son enfant ne permettent pas un droit de visite à domicile, le Juge aux Affaires Familiales peut désigner l'UDAF comme Espace de rencontres. Les objectifs sont d'offrir un cadre sécurisé et, le cas échéant, une médiation adaptée à l'organisation de temps de rencontres familiaux.

MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation en présence d'un tiers médiateur. Elle a pour objectif la création d'un climat de confiance propice à la restauration de la communication entre les membres d'une même famille traversant un conflit et à la recherche de solutions.

LA REPRESENTATION DES MINEURS

Cette mission a pour objet la protection juridique des mineurs en matière civile ou pénale. L'UDAF est désignée par décision judiciaire lorsqu'il existe une confusion ou une opposition d'intérêt entre l'enfant et ses représentants légaux ou à défaut de représentant légal. L'UDAF est le représentant de l'enfant dans une procédure déterminée, pénale, civile ou devant l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

ENQUETES SOCIALES JAF

L'UDAF réalise des enquêtes sociales et/ou des examens médico-psychologiques ordonnés par les Juges aux Affaires Familiales.

CONTRAT JEUNE MAJEUR

L'UDAF a pour mission d'accueillir tout jeune majeur issu des dispositifs de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, étrangers, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ou leur projet.

CABESTAN (MASP)

Le service CABESTAN exerce des MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) : Dispositif administratif d'intervention sociale visant à aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations.

SEPIA

A la suite des commandes passées par la CARSAT, le service SEPIA procède à l'évaluation des personnes âgées fragilisées, à l'élaboration des Plans d'Action Personnalisés adaptés à leurs besoins. Il intervient sur le registre de l'évaluation habitat.

ISBF, Conseil budgétaire, AEB et ASLL

Information et Soutien au Budget Familial, Accompagnement Educatif et Budgétaire, Accompagnement Social Lié au Logement - Prestation d'expertise en économie sociale et familiale - Ateliers collectifs

Pôle Protection juridique et Autonomie

MJPM

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs : les mesures de protection (Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice..) sont confiées à l'UDAF par les Juges des Contentieux de la Protection (Juge des Tutelles), et sont adaptées aux besoins de chaque personne. La mesure judiciaire de protection d'un adulte vulnérable répond aux principes de nécessité, subsidiarité et proportionnalité.

SISTF

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux : la loi reconnaît à la famille la primauté pour exercer la mesure de protection d'une personne vulnérable. Le service a pour mission d'informer les familles et soutenir les tuteurs familiaux.

RETABLISSEMENT PERSONNEL (PRP)

Inscrite sur les listes des Procureurs de la République, l'UDAF intervient dans le cadre de la réalisation de bilans économiques et sociaux, mais également dans le cadre de liquidations.

ENQUETES SOCIALES - Tribunal judiciaire

L'UDAF réalise des enquêtes sociales ordonnées par les Juges des Contentieux de la Protection (Juge des Tutelles).

